



Conservatoire d'espaces naturels Lorraine

Sarrebourg, le 13 mars 2019

Association agréée par l'Etat
et la Région Lorraine
au titre de l'article L414-11
du Code de l'environnement

**Antenne Meurthe-et-
Moselle et Meuse**
Chambley Planet'Air
Tour de contrôle
Hangar 610
54470 Hagéville
Tél. : 03 82 20 88 00
cenchambley@cen-lorraine.fr

Antenne Nord Moselle
Maison de la Nature
du Pays de Sierck
Chemin d'Evendorff
57480 Montenach
Tél. : 03 82 83 62 84
cenmontenach@cen-lorraine.fr

Antenne Vosges
20 chemin de l'Ecole
des Xettes
88400 Gérardmer
Tél. : 03 29 60 91 91
cengerardmer@cen-lorraine.fr

www.cen-lorraine.fr

Le Conservatoire d'espaces
naturels de Lorraine
est membre de la
Fédération des Conservatoires
d'espaces naturels

 **Conservatoires
d'espaces naturels**
La Fédération

Monsieur Bernard LALEVEE
Commissaire enquêteur

Mairie de Capavenir Vosges
6, Avenue des Fusillés
88 150 THAON-LES-VOSGES

à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique - poursuite et extension de la carrière à ciel ouvert de la société Sagram
Affaire suivie par : Cathy GRUBER, conservatrice de la RNR Vallée de la Moselle Sauvage
Rédactrice : Cathy GRUBER, conservatrice de la RNR Vallée de la Moselle Sauvage
Copie : Union européenne,
DREAL Grand Est – Unité Territoriale d'Epinal
DREAL Grand Est – Service Biodiversité
DDT 88
Conseil Régional Grand Est,
AERM,
Conseil départemental des Vosges,
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
Préfet des Vosges,
AFB,
Communauté d'Agglomération d'Epinal,
Commune de Capavenir Vosges,
Mirabel LNE,
FNE,
Oiseaux Nature
Antenne : Sarrebourg - siège social
PJ : Cartographie des périmètres ENS, ZNIEFF, site géré par le CEN Lorraine, fuseaux de mobilité
et terrains concernés par le projet de carrière
Délibération du Conseil municipal de Thaon-les-Vosges
Article de presse sur l'effondrement du pont de Bainville-aux-Miroirs

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine) intervient depuis plus de 30 ans pour la sauvegarde, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel régional. Il est aujourd'hui reconnu par l'ensemble des partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, départements, collectivités...) comme un outil efficace de préservation et de mise en valeur des espaces naturels lorrains. Ses missions sont également reconnues d'utilité publique.

La vallée de la Moselle, entre Epinal (88) et Tonnoy (54), accueille un patrimoine naturel reconnu à différents titres : Espaces Naturels Sensibles (ENS), Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation de la « Vallée de la Moselle de Châtel-sur-Moselle à Flavigny »), Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la Vallée de la Moselle, zones humides remarquables du SDAGE...

Le CEN Lorraine est gestionnaire de la RNR de la Vallée de la Moselle (dont il est locataire ou propriétaire de l'ensemble des terrains), animateur du site Natura 2000 et gestionnaire de plusieurs ENS en vallée de la Moselle (l'île-sous-Essegney à Charmes/Essegney, le site du Grand Pâquis à Capavenir Vosges...). Il est en particulier bénéficiaire d'un bail emphytéotique de 18 ans avec la Commune de Girmont afin d'assurer une gestion biologique durable de la rive droite de la Moselle au sein de l'ENS du Grand Pâquis. Ce bail a été contractualisé dans le cadre d'une démarche de préservation de cet ENS menée en 2010/2011 à laquelle la Commune de Thaon-les-Vosges avait été étroitement associée.

Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine - Siège social - 3 rue du Président Robert Schuman - 57400 Sarrebourg

Association loi 1908 reconnue d'utilité publique par arrêté n°10-DCTAJ-15 du 16/04/10
Association agréée par l'Etat et la Région Lorraine au titre de l'article L414-11 du Code de l'environnement
Tél. : 03 87 03 00 90 - censarrebourg@cen-lorraine.fr

Tribunal d'instance de Sarrebourg Vol XXIII Folio 32 - 11/09/95 - SIRET : 333 915 569 00110 - TVA intercommunautaire : FR 74 333 915 569

Cette dernière avait même validé le principe d'une convention de protection du site, approuvé la mise en place d'un plan de gestion biologique et contribué financièrement à son élaboration (voir délibération en date du 30/09/2010).

Dans ce cadre, le CEN Lorraine souhaite vous faire part de sa position concernant le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à Capavenir Vosges (88) présenté par la Société SAGRAM.

Avant toute chose, il nous semble important de replacer ce projet de carrière dans le contexte global de la vallée alluviale de la Moselle. En effet, depuis la première moitié du 20ème siècle, le développement des activités humaines et en particulier des usages liés à l'eau ou l'exploitation des sédiments (fosses d'extraction en lit mineur et en lit majeur) ont transformé durablement les conditions de fonctionnement de l'hydrosystème en générant des contraintes nombreuses et variées.

Or, il n'est plus à démontrer aujourd'hui qu'une rivière de plaine du gabarit de la Moselle, nécessite des espaces de liberté indispensables au bon fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau : charge sédimentaire suffisante pour assurer la dissipation de son énergie, zones d'expansion des crues, accessibilité aux berges, possibilité de méandrage, absence d'entraves à la continuité sédimentaire...

Un cours d'eau a besoin d'espace pour divaguer, déborder et échanger avec sa nappe d'eau ; il s'agit d'une règle de base en hydromorphologie fluviale. On ne peut pas continuer à réduire cet espace sans finir par en payer les conséquences (travaux d'entretien des ouvrages de plus en plus coûteux et réguliers, abaissement du niveau de la nappe, menaces de plus en plus prégnantes de rupture de digues, travaux d'urgence récurrents...).

De plus, le bon fonctionnement hydromorphologique (= bonne continuité et hydrologie non perturbée) est indispensable au bon état écologique du cours d'eau demandé par la Directive Cadre sur l'Eau.

La Moselle est une des rares rivières de plaine à forte mobilité du quart nord-est de la France. L'enjeu de conservation en termes de dynamique alluviale est donc très fort.

En plus d'assurer le bon fonctionnement du cours d'eau en termes de régulation des débits et de ressource en eau, la dynamique alluviale est également à l'origine d'une **biodiversité tout à fait remarquable**. De nombreuses espèces de faune sont strictement liées à l'expression de cette dynamique : l'Hirondelle de rivage et le Guêpier d'Europe profitent des berges érodées de la Moselle et le Petit gravelot niche au sein des bancs de galets, milieux étroitement liés à l'hydromorphologie fluviale. Ces espèces sont présentes au sein de l'ENS du Grand Pâquis à Capavenir Vosges, site directement impacté par le projet de carrière. Par ailleurs, s'il voit le jour, **ce projet occasionnera la destruction de deux autres espèces protégées** présentes au sein de l'emprise sollicitée pour l'exploitation : le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure, espèces d'insectes liées aux végétations humides et alluviales.

Au niveau de la flore, des espèces rares et protégées comme la Gagée des prés ou la Nivéole de printemps (espèce présente sur l'ENS du Grand Pâquis) tirent avantage de la dynamique alluviale comme moyen de dispersion.

La vallée de la Moselle présente également des habitats de prairies et de pelouses sèches situées en terrasse (comme c'est le cas sur la zone d'implantation du projet de carrière). Ces terrasses naturelles, peu humides en raison des capacités drainantes du sol, présentent néanmoins un intérêt majeur pour de nombreuses plantes telles que la Scabieuse des prés, espèce protégée au niveau régional, ou l'Orchis morio, espèce quasi-menacée sur la Liste Rouge de la Flore de Lorraine. Ces deux espèces végétales, adaptées à ces conditions originales, sont présentes plus en aval dans la vallée.

Au regard du très grand nombre de gravières déjà existantes dans la vallée de la Moselle, très rares sont les espaces relictuels où la dynamique de la rivière peut encore s'exprimer. Or, à force de réduire le fuseau de mobilité fonctionnel de la Moselle au moyen de seuils, enrochements, gravières (...), depuis près d'un siècle, les risques sur les ouvrages (ponts, digues, canal...), les inondations, la qualité et/ou la quantité d'eau ou encore sur la biodiversité ne font que s'amplifier.

En effet, le creusement d'une gravière au sein du lit majeur d'un cours d'eau et les aménagements qui lui sont liés (protection de berges) présentent un **caractère irréversible** en termes de :

- **destruction d'habitats naturels remarquables** tels que les terrasses alluviales, ainsi que de l'ensemble des espèces fréquentant ces habitats ;
- perturbation de la dynamique alluviale et réduction du fuseau de mobilité fonctionnel (corsetage du lit) avec un **risque important à moyen terme de capture de gravière** par la Moselle avec pour conséquences d'intenses phénomènes d'érosion ;
- **réduction du filtre naturel** de la nappe alluviale (par prélèvement des alluvions) avec fragilisation de la ressource en eau potable.

La succession de gravières au sein de la vallée de la Moselle à l'aval d'Epinal entraîne, quant à elle, des déséquilibres et des conséquences négatives sur plusieurs compartiments :

- le milieu : incision du lit, abaissement des nappes alluviales, déconnexion des annexes hydrauliques, dépérissement des milieux riverains.... ;
- les usages : déstabilisation d'ouvrages d'art (déchaussement d'ouvrages en travers, affouillement sous la base des enrochements...), déconnexion des captages, contournements de barrages ... **Donc des coûts financiers élevés pour la collectivité** (cf. pièce jointe : article sur l'effondrement du pont de Bainville aux Miroirs en décembre 2011);
- la population : augmentation du risque d'inondation (avec l'aggravation de l'intensité des pics de crues liée à la réduction du fuseau de mobilité et des zones d'expansion des crues), menaces sur l'alimentation en eau potable (abaissement de la nappe alluviale) ;
- la biodiversité : érosion significative des biocénoses qui peuplent les milieux riverains, homogénéisation des substrats alluviaux avec une réduction globale de la richesse et de la diversité spécifique, disparition des espèces les plus sensibles inféodées aux milieux alluviaux.

Les conséquences de l'empiètement des exploitations de granulats sur les zones de mobilité se font encore sentir aujourd'hui à quelques kilomètres en aval : reprise régulière des enrochements de la gravière de Bayon, déchaussement du pont de Bainville-aux-Miroirs en 2011 et problème d'érosion de la culée du pont en 2018, risque de vidange de l'étang du Grand Rozot à Saint-Mard... Toutes ces problématiques sont les conséquences directes de l'exploitation à proximité de zones de forte mobilité et impliquent des coûts à long terme pour les collectivités.

Par ailleurs, l'article 11 de l'Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières stipule clairement que « **Les exploitations de carrières de granulats sont interdites dans l'espace de mobilité du cours d'eau.** ». Or environ **40% de l'emprise sollicitée à l'exploitation se situe au sein du fuseau de mobilité fonctionnel de la Moselle** actualisé en 2016 (cf. cartographie jointe).

Il nous paraît donc primordial, pour maintenir un fonctionnement a minima de l'hydrosystème, de **préserver les dernières zones de mobilité de la Moselle** dont fait partie le site du Grand Pâquis

Ce projet de carrière va, selon nous, à l'encontre des politiques actuelles de développement durable, de transition écologique et de lutte contre l'érosion de la biodiversité.

En conclusion de ces aspects de fond, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine émet **un avis très défavorable** sur ce projet. Le CEN Lorraine propose qu'un autre secteur d'extraction, situé en dehors du lit majeur de la Moselle et en particulier en dehors de son fuseau de mobilité (fonctionnel et historique), soit recherché, par exemple au sein des terrasses alluviales anciennes de la Moselle.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

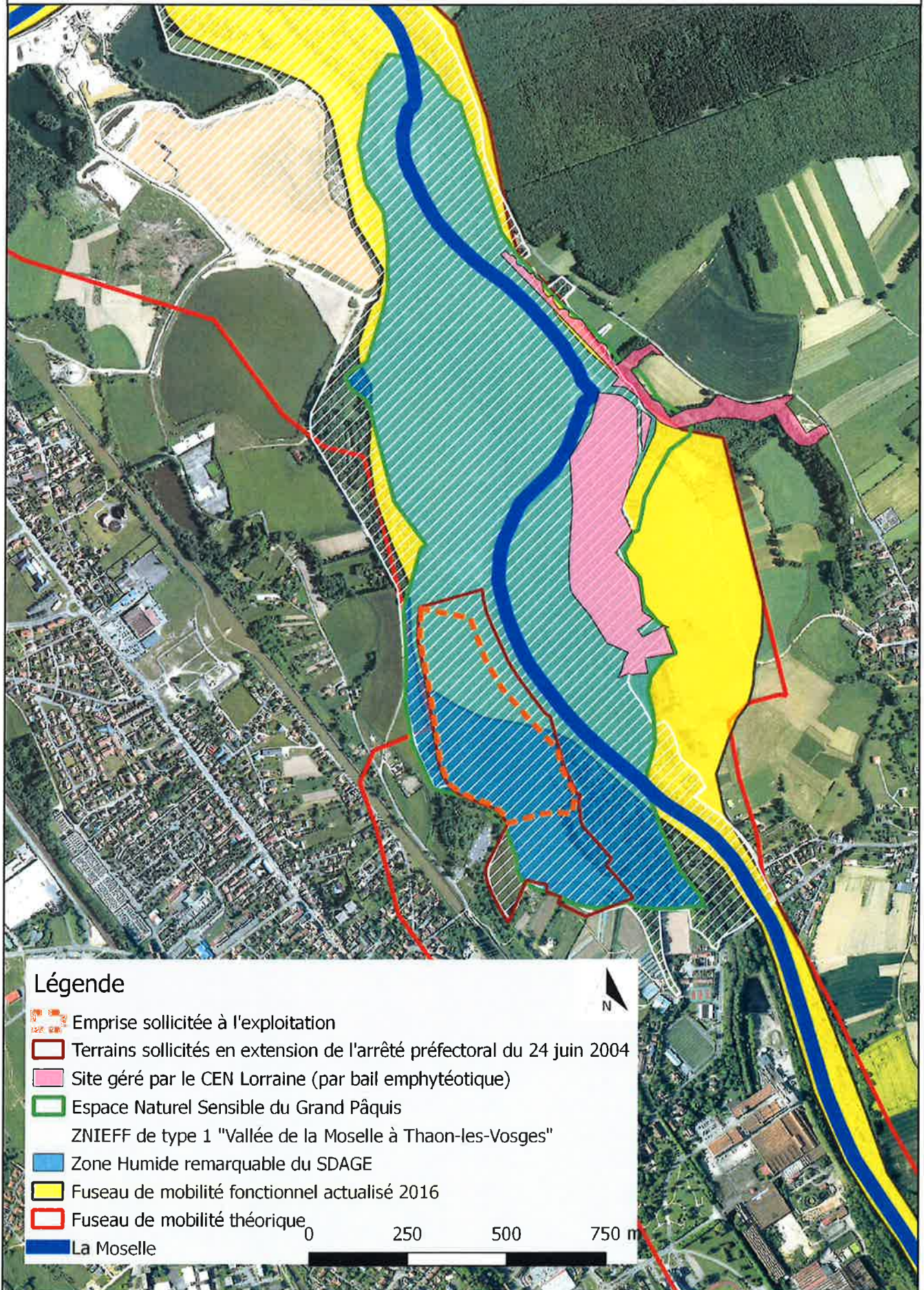
Je vous prie d'agréer, **Monsieur le commissaire enquêteur**, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Alain SALVI



Cartographie des périmètres ENS, ZNIEFF, site géré par le CEN Lorraine, fuseaux de mobilité et terrains concernés par le projet de carrière



Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine - Siège social - 3 rue du Président Robert Schuman - 57400 Sarrebourg

Association loi 1908 reconnue d'utilité publique par arrêté n°10-DCTAJ-15 du 16/04/10

Association agréée par l'Etat et la Région Lorraine au titre de l'article L414-11 du Code de l'environnement

Tél. : 03 87 03 00 90 - censarrebourg@cen-lorraine.fr

Tribunal d'instance de Sarrebourg Vol XXIII Folio 32 - 11/09/95 - SIRET : 333 915 569 00110 - TVA intercommunautaire : FR 74 333 915 569

**Délibération du Conseil municipal de Thon-les-Vosges sur le projet Espace Naturel
Sensible du 30/09/2010**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE
CHATEL-sur-MOSELLE

N° 82

OBJET :

ESPACE NATUREL
SENSIBLE
DU GRAND PAQUIS

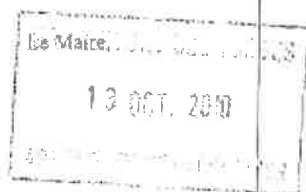
DEMANDE
DE SUBVENTION

Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Le Maire soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la précédente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 Avril 1884.



VILLE DE THAON-LES-VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le jeudi trente septembre,
à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni
à la Mairie de Thon les Vosges sous la Présidence de M. Dominique MOMON
La séance a été publique.

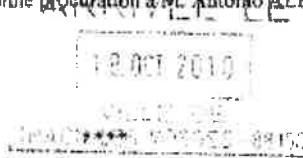
Etaient présents : MM S. BOILLON - A. ALESSANDRELLI - Mmes C. MARCHAL -
J. GABRION - MM A. POREL - P. BITSCH - Mme M. BISSON - M. G. COLIN -
Mme C. MICHEL - M. P MORIN - Mme B. BEDEL - M. A. BEHMANN -
Mmes V. AUTISSIER - F. MOINE - MM P. BERKROUBER - T. GROHENS -
Mme N. CHASSIGNEUX - MM J. LEROUX - C. HAXAIRE - MM. H. LAMY -
B. HOUSSEMAND - P. GERARD - Mme K. RENARD -
M G. GRUNENWALD - Mme B. MANGEOT-MURA
formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusées :

Mme Isabelle LEJEUNE qui a donné procuration à M. Serge BOILLON
Mlle Jennifer THOMASSIN qui a donné procuration à M. Antonio ALESSANDRELLI

Etait absente :

Mme H. ORFI



Monsieur Henri LAMY a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que parallèlement à la convention de préservation et de gestion du site du Grand Pâquis, il est demandé au conservatoire des sites lorrains de réaliser le plan de gestion biologique de ce site.

Précise que le montant de cette réalisation s'élève à la somme de
23 916.00 €.

Ajoute que pour cette action, la commune peut bénéficier d'aides financières sous forme de subventions accordées par le Conseil Général des Vosges (50%) et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (30 %). La part financée par la commune s'élèverait alors à la somme de 4 783.20 € (20%).

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la mise en place du plan de gestion biologique de l'Espace Naturel Sensible du Grand Pâquis par le Conservatoire des Sites Lorrains,

- Autorise Monsieur le Maire à présenter des demandes de subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour cofinancer l'étude conduisant à la mise en place de ce plan de gestion.

Le plan de financement est annexé à la présente délibération.



Le Maire,

D. MOMON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le... 12/04/10
Publiée ou notifiée le...



E.N.S du Grand Pâquis

Réalisation d'un plan de Gestion Biologique

Plan de financement

Coût total en € 23 916,00

	Montant en Euros T.T.C.	%
Agence de l'eau Rhin Meuse	7 174,80	30,00
Conseil Général des Vosges	11 958,00	50,00
Autofinancement	4 783,20	20,00
Total	23 916,00	

A THAON LES VOSGES le 30 septembre 2010

Dominique MOMON



Maire de Thaon les Vosges

Intempéries

Le pont boit la tasse

L'ouvrage qui enjambe la Moselle à Bainville-aux-Miroirs n'a pas résisté à la puissance du courant.

Les coups de boue de la Moselle auront eu raison des piles du pont de Bainville-aux-Miroirs, petites communes de quelque 350 âmes, dans le canon d'Haroué. L'ouvrage, détruit en 1944 par les Français pour contenir la déferlante allemande, s'est affaissé en son centre, dans les eaux boueuses de la rivière, au cours de la nuit de vendredi à samedi. Et hier matin, les habitants se pressaient à son chevet pour constater les dégâts collatéraux de la tempête Joachim.

« Vendredi vers 23 heures, tout était encore normal », confie Guy Bourguignon, secrétaire de mairie. « On savait qu'il était fragilisé au niveau d'une pile mais la commune qui compte pas moins de cinq ponts sur son territoire, n'avait pas les moyens de réaliser seule les travaux sur un ouvrage à forte circulation qui permet aux communes du Bayonnais d'accéder à la voie rapide ». La bande de roulement bitumée et les bordures ont néanmoins été remises à neuf au mois de septembre...

Madon : plus fort que la crue de 2007

La structure sert également de support à une canalisation d'eau potable (endommagée) et dessert les lieux-dits Montauban et Bingerville. « Nous ne sommes plus alimentés en eau », confirmait hier en début d'après-midi, Henri Meyer, à Bingerville. « La Saur attend la décrue avant de pouvoir réaliser les travaux sur la conduite. Voilà 12 ans que j'habite ici et tout le monde savait qu'un jour ou l'autre, ce pont se cas-



Le pont de Bainville-aux-Miroirs, sur la Moselle, n'a pas résisté aux intempéries.



La Madon en crue, au pied du château d'Haroué.



A Haroué, la RD 6 vers Affracourt était hier midi toujours sous les eaux.

Photos Denis MOUSTY



Pompiers en intervention, entre Tantonville et Ceintrey.

serait la figure. C'est un axe emprunté par les transports scolaires et cet incident va fortement perturber la circulation. Il faut que l'Etat, la Région, le Département viennent au secours de notre village.

La décrue s'amorçait hier un peu

partout mais certaines communes avaient encore les pieds dans l'eau à l'image de Biqueley dans le Toulousain (crue de la Bouvade), Ceintrey, Voignémont ou Haroué dans le Saïmois. Indomptable, le Madon avec un pic à 3,23 m vendredi vers 21 heures, avait même dépassé la dernière crue de référence de mars 2007 (2,89 m) pour chatouiller la marque de décembre 1947 (3,45 m).

« Une cinquantaine de particuliers ont été inondés ainsi que plusieurs voies comme la route de Pulligny, la rue Sous-l'Eau ou la route d'Autrey », confiait hier Michel Volrin, maire de Ceintrey. « Ca devient inquiétant. Il est temps que des travaux soient engagés... ». Le maire de Ceintrey envisage de porter un dossier en préfecture avec l'espoir

d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il invite donc tous les sinistrés à se rendre en mairie dès mardi pour remplir une déclaration.

À Haroué, au pied du château, la départementale 6 en direction d'Affracourt était impraticable hier midi. Sur la D 9 vers Tantonville, les voitures avaient les pneus dans l'eau. Le restaurant Les Marronniers (qui n'ouvrira qu'en avril) déplorait « une quinzaine de centimètres d'eau au rez-de-chaussée ». Hier soir, les gérants épongeaient mais gardaient le sourire : « Le Madon est retourné dans son lit ». Pour un long sommeil ?

Alain THIESSE

avec nos correspondants locaux

Voir aussi notre diaporama et vidéos sur www.estrepublicain.fr

400 Interventions des pompiers

► Le SDIS 54 a comptabilisé vendredi pas moins de 400 interventions, dont 300 directement liées à la tempête. Hier, les pompiers pouvaient souffler avec la décrue. Restaient quelques opérations de pompage dans des caves. D'après Vigicrues et ses différentes stations de mesures, le Madon, après un pic à 3,23 m vendredi vers 21 h, affichait hier 1,50 m à 15 h à Mirécourt. A Custines, la Moselle se stabilisait à 3,57 m vers 15 h tout comme la Meurthe à Baccarat (2,17 m) avec un pic enregistré à 9 h (2,46 m). A Thiebautemont, la Vezouze planonnait à 2,85 m avant d'inverser sa descente (2,73 m à 17 h). La Mortagne à Gerbévilier avait quant à elle atteint son sommet à 6 h (2,28 m).